

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 15/07/2024 (20h00)

Nombre de Conseillers En exercice : 14 - Présents : 8 - **Votants** : 10 - **Pour** : 10 **Contre** : 0 **Nul** : 0

Date de Convocation : 08/07/2024

Date d’Affichage : 19/07/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Etaient présents : Mme DUCHEMIN F, M. BIZEUL T, M, Mme AMIARD G, , M FAVRE Loïc, , HUILLERY M, Mme MAREAU,, Mme GARDRAT M., Mme GUICHART

Absents : , M. CHENEL A, M MILLET C, M. CORNU J. A Mme TRAVERS B, M. COTTEREAU F, M. Mme POUSSIER S excusés.

Absents ayant donné procuration : M. C.MILLET à Mme F.DUCHEMIN, M. J.CORNU à Mme M. GARDRAT.

M. Maxime HUILLERY a été élu **secrétaire**.



Procès-verbal de la réunion du 15/05/2024

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15/05/2024. Sans remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l’unanimité.

Intervention de M. Lestas, Président de la CCBM

M. Lestas rappelle la Loi Notre du 07 août 2015, prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes sera obligatoire à compter du 01 janvier 2026.

Plusieurs scénarios sont présentés à nouveau :

- transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais (CCBM).
- transfert à un syndicat des eaux.

Actuellement sur le territoire, il y a deux syndicats : le SENOM (19 communes adhérentes) et le COMAVA (10 communes).

Le SENOM a pris la décision de transférer la compétence à la CCBM.

La commune de Chantrigné a déjà transféré la compétence voirie, jeunesse et ordures ménagères à la CCBM.

Après des échanges et vote du conseil municipal, il est convenu de rédiger des conventions (lissage du prix de l’eau, temps passé des agents et de programmer des travaux de renouvellement de canalisations). Un élu du conseil municipal sera nommé afin de suivre la commission « eau et assainissement » à l’échelle de la CCBM.

DL2024-22CM – Transfert de compétences eau et assainissement collectif -2026

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal, que dans le cadre de la loi Notre, le cabinet SEMAPHORES accompagne la commune de Chantrigné au transfert de compétences eau et assainissement collectif. La commune est actuellement en régie pour son service eau et assainissement collectif,

Compte-tenu de la situation, que le service eau et assainissement collectif fonctionne seul et en régie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité :

-de prendre acte du transfert de compétences eau et assainissement à la CCBM (Communauté de Communes du Bocage Mayennais).

D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs au transfert de compétences à la CCBM et les diverses conventions.

DL2024-23CM – Services d'eau et d'assainissement / Droit d'accès.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement concernant les conditions de branchement et de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif,

Le conseil municipal, après discussion,

AUTORISE Mme le Maire à signer le règlement des Services eau et assainissement de la commune de Chantrigné,

DECIDE de supprimer le tarif de 50 € de droit d'accès pour tout nouveau branchement d'eau ou d'assainissement.

DL2024-24CM - Tarifs Cantine, Garderie - Année scolaire 2024/2025

Madame le Maire dresse le bilan de l'année écoulée et fait part des effectifs attendus la prochaine rentrée scolaire (66 élèves). Elle rappelle au conseil municipal les tarifs 2023-2024 appliqués pour la cantine et la garderie.

<u>CANTINE</u>	Repas Enfant : 3,90 €	Repas Adulte : 5,60 €
<u>GARDERIE</u>	Foyer imposable : la demi-heure : 0,90 €	
	Foyer non imposable : la demi-heure : 0,85 €	
	petit déjeuner et goûter inclus.	

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de 2023,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour l'année scolaire 2024-2025 :

<u>CANTINE</u>	Repas Enfant : 3,90 €	Repas Adulte : 5,60 €
<u>GARDERIE</u>	Foyer imposable : la demi-heure : 0,90 €	
	Foyer non imposable : la demi-heure : 0,85 €	
	petit déjeuner et goûter inclus.	

DL2024-25CM - Tarifs Accueil du Mercredi - Année scolaire 2024/2025.

Madame le Maire fait part que suite au passage à la semaine scolaire de 4 jours depuis septembre 2017, et compte tenu des besoins des familles, un accueil garderie est organisé le mercredi matin. Elle invite le conseil municipal à délibérer sur le prix à appliquer pour ce renouvellement de prestation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de modifier les tarifs depuis 2020,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour l'accueil du mercredi matin de l'année scolaire 2024-2025:

De 8h à 14h00 : Garderie Forfait fixé à 4 € par mercredi matin.

DL2024-26CM - Location Salle de Loisirs et remboursements divers - Tarifs applicables en 2025.

Après examen du bilan de fonctionnement de la Salle en 2023,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de location de la Salle des Loisirs pour l'année 2025 (voir tableaux ci-joints). Les arrhes de réservation ne sont demandées que pour les particuliers (non concernés associations locales, administrations et traiteur de Chantrigné). En cas d'annulation du contrat de location, les arrhes ne pourront être restitués qu'en cas de motif grave (maladie, décès). Il est rappelé que des heures complémentaires seront facturées aux locataires en cas de non-respect des conditions d'entretien prévues par le règlement.

PRATIQUES SONORES ET MUSICALES

Vu l'ampleur des pratiques sonores,

Vu les réclamations des riverains (respect du droit au calme), il est apparu nécessaire de réglementer les lieux diffusant de la musique amplifiée.

Concernant les sonorisations, les utilisateurs veilleront scrupuleusement au respect du voisinage, en modérant le volume sonore à partir de 2h du matin.

DL2024-27CM - Location matériels informatiques à la Salle de Loisirs- Tarifs applicables au 01/01/2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de location de matériels informatiques à la Salle des Loisirs (voir tableaux ci-joints). La caution de réservation (500€) n'est demandée que pour les particuliers (non concernés associations locales lors de manifestations gratuites, administrations).

Il est rappelé que le matériel informatique sera facturé aux locataires en cas de non-respect des conditions de location.

INFORMATIONS DIVERSES

Projet chantier argent de poche - MIJ

Le chantier argent de poche aura lieu cette année du lundi 29 juillet au vendredi 02 août 2024 à Chantrigné.

Création d'un accès pour places de recharge pour véhicule électrique.

L'IECharge est une solution de recharge haute puissance pour véhicules électriques directement raccordée à une unité de stockage. C'est une durée de 15min pour recharger jusqu'à 300km d'autonomie. Le projet est situé sur une parcelle privée, voie communale VC1, entre le Rouilly et l'Andryère.

Installation d'un défibrillateur – sous le préau – terrain des sports

La commune fait l'acquisition d'un défibrillateur d'un montant de 1 800€ TTC. Groupama aide au financement à hauteur de 300€.

Antenne Relais -église

Les objectifs de couverture radio sont validés. Des difficultés sont rencontrées pour le raccordement au réseau Bouygues Télécom. L'envoi du Dossier d'Information Mairie (DIM) est retardé.

Personnel communal – renouvellement contrat

Il est proposé de renouveler le contrat technique d'un agent (40h/mois) en remplacement d'un arrêt maladie.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : septembre 2024 à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : 19/07/2024

Le secrétaire,

Le Maire,

Registre des délibérations 2024 :

- DL2024-01CM Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – budget assainissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)*
- DL2024-02CM Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – budget commune (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)*
- DL2024-03CM – Assistance technique à l'assainissement collectif – convention avec le Conseil Départemental*
- DL2024-04CM – Charte Solidarité-Eau*
- DL2024-05CM - Cession de portions de chemins ruraux – remplacé par la DL2024-17CM*
- DL2024-06CM – Renouvellement bail GAEC ROUSSEL-DUCHEMIN*
- DL2024-07CM – RIFSEEP IFSE et CIA*
- DL2024-08CM – mandat CDG53 prévoyance*
- DL2024-09CM – Affectation des résultats 2023*
- DL2024-10CM - Approbation Compte de Gestion 2023 dressé par le Receveur*
- DL2024-11CM - Approbation Compte Administratif 2023*
- DL2024-12CM- Vote du Budget Primitif de l'exercice 2024*
-
- DL2024-13CM Vote Taux d'imposition 2024*
- DL2024-14CM - Participation 2024 des Services Eau et Assainissement*
- DL2024-15 CM - Avenant n°1 au Marché de travaux – renouvellement des réseaux - rue de la Bergerie*
- DL2024-16 CM - Admission en non-valeur – délégation à l'ordonnateur.*
- DL2024-17CM* **Objet : Cession de portions de chemins ruraux**
- DL2024-18CM - Location bar-restaurant-Licence IV et ses annexes (garage et terrain).*
- DL2024-19CM - Mayenne Habitat : viabilisation du terrain Rue de la Chapelle / Détermination du prix de vente du terrain.*
- DL2024-20CM - Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – volet communal – pour la viabilisation des terrains rue de la chapelle – logements Mayenne Habitat.*
- DL2024-21CM - Redevance préservation de la ressource en eau - Tarifs 2024.*
-
- DL2024-22CM – Transfert de compétences eau et assainissement collectif -2026*
- DL2024-23CM – Services d'eau et d'assainissement / Droit d'accès.*
- DL2024-24CM - Tarifs Cantine, Garderie - Année scolaire 2024/2025*
- DL2024-25CM - Tarifs Accueil du Mercredi - Année scolaire 2024/2025.*
- DL2024-26CM - Location Salle de Loisirs et remboursements divers - Tarifs applicables en 2025.*
- DL2024-27CM - Location matériels informatiques à la Salle de Loisirs- Tarifs applicables au 01/01/2025.*